

Image not found or type unknown



Annulation d'une servitude

Par remoi, le **20/06/2019** à **08:41**

Bonjour,

Le terrain de mon voisin jouxte mon terrain et longe ma porte fenetre.

Il a accordé une servitude de passage à son autre voisin pour atteindre son garage (non enclavé). Sans autorisation de stationner, juste de passer.

L'autre voisin devoie totalement cette servitude pour faire stationner tous les véhicules, faire des demi tours, etc...

En tant que non propriétaire de cette servitude puis-je saisir le tribunal pour demander l'abandon de cette servitude?

Merci